

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

Commune de VINGRAU – 5 Place de la République 66 600 VINGRAU

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN

Date et heure limites de réception des offres :

LUNDI 31 AOUT 2020 à 12h00



Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITION DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 — NÉGOCIATION	4
2.2 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION	4
2.3 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.4 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.5 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
2.6 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	5
2.7 — CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	5
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	5
<u>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE	6
4.2 - VARIANTES	7
<u>ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	8
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	8
6.1 — TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
6.2 — TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	9
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u>	10
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
7.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	10
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN

Ce marché vise à satisfaire les objectifs suivants :

- Fournir, installer et raccorder les caméras couleurs à implanter sur la voie publique et l'ensemble des équipements, supports et accessoires nécessaires à leur bon fonctionnement
 - > Fournir, poser et raccorder les enregistreurs numériques et les équipements d'extrémités nécessaires au fonctionnement des transmissions des images (connexion internet fournit par la commune).
 - > Aménager le local technique de visionnage (clavier, moniteurs) en configurant le poste d'exploitation (PC fournit par la commune)
 - D Réaliser les travaux de pose des câbles FTP et câbles alimentations sous fourreaux ou dans les chemins de câbles dans les bâtiments communaux.
 - > Réaliser le raccordement, la pose et la fourniture sur chaque point d'installation d'un disjoncteur indépendant.
 - > Former les utilisateurs et maintenir les matériels et logiciels mis en place
- Réaliser les démarches en matière d'autorisation de vidéosurveillance et vidéoprotection auprès des autorités compétentes pour tous les sites concernés par le présent marché (même salle multiculturelle déjà équipée).
- D Proposer une solution de maintenance adaptée.

Période estimée de réalisation des travaux : deux (02) mois (temps de préparation inclus).

Lieu(x) d'exécution : Commune de Vingrau

1.2 Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28-1 du Code des marchés publics.

1.3 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots. 1.4

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; -
 - En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Système de surveillance vidéo. (323235008)	
Travaux d'équipement électrique, (453100003)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Négociation

Aucune négociation n'est prévue

2.2 - Durée du marché Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.3 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante ou prestation supplémentaire autre que prévue par les documents du marché n'est autorisée.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Ce délai court à compter de l'envoi des modifications au candidat.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.7 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

- Le dossier de consultation contient les pièces suivantes
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : dgs.vingrau@orange.fr et sur le profil acheteur de la commune : www.vingrau.fr.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction dit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 — Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Relevé d'identité bancaire

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le mémoire technique qui détaillera les éléments suivants :

- performances techniques et fonctionnelles des produits proposés pour réaliser les prestations une description fonctionnelle et technique des solutions et systèmes retenus par le candidat : architecture du système, choix technologique des caméras IP, solutions de câblage des caméras, Interface Homme Machine (IHM), solutions d'intégration des équipements actifs de transmission, ... ;

les modèles et caractéristiques techniques détaillés de tous les matériels retenus (caméra dôme, mâts, codeurs et décodeurs numériques, émetteur et récepteur optique, moniteurs vidéo, logiciels et Interface Homme Machine (IHM), commutateur réseau Ethernet...

les modèles et caractéristiques techniques détaillés de tous les matériels d'infrastructure du réseau (câbles alim, câbles coaxiaux,, ...) ;

- un synoptique détaillé de l'architecture du système et du réseau de vidéoprotection proposés, sur la base de la mise en place des caméras urbaines;

la description précise de la nature et des modalités d'application des éventuelles licences associées aux logiciels. Le candidat décrira précisément dans un tableau les licences applicatives appliquées au présent projet et aux futures évolutions du dispositif :

- Liste des modules applicatifs utilisés

* Nom de l'éditeur

* Licences applicables par flux vidéo temps réel et/ou stockés, par caméras, par poste d'exploitation, par année de maintenance, autres ...

* Modalités d'application des licences

* Périmètre d'application

* les procédures qualité de l'entreprise (plan qualité...).

Les capacités d'évolutivité et d'interopérabilité du système

- Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour la conduite du chantier :

Détail des moyens humains mis en œuvre spécifiquement pour le chantier pour l'exécution et l'encadrement (CV, qualification, expérience, organigramme, interlocuteurs dédiés), logistique du chantier, gestion des études d'exécution, coordination des sous-traitants.

Le DPGF

Le certificat de visite

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre. au regard du détail des fiches techniques du matériel prévu au chantier.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 Variantes

Une variante location avec option d'achat ou location avec mise à niveau régulière des équipements est demandée.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique	40 Points
Performances techniques et fonctionnelles des produits proposés	20
Capacités d'évolutivité et d'interopérabilité du système	10
Références de l'entreprise pour solution proposée	10
Critère : Prix	60 Points

Le prix sera noté sur 60 points selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Prix de l'offre moins disante}}{\text{Offre de prix du candidat concerné}} \times 60$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La note totale du candidat sera obtenue en additionnant les notes relatives à chaque critère.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et **46-II** du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 — Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE VINGRAU
5 Place de la République
66 600 VINGRAU
Tél. : 04-68-29-40-73**

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h0 à 18h00.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 Transmission électronique

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts **dont l'un** comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s):
COMMUNE DE VINGRAU

5 Place la République
66 600 VINGRAU
tel : 04 68 29 40 73

dgs.vingrau@orange.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL *suivante* : www.vingrau.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 Visites sur sites et/ou consultations sur place

La Visite sur site est obligatoire dans la mesure où elle permet d'apprécier l'étendue du présent marché.

Contactez Monsieur CAMPS Philippe, Maire de la commune au 04-68-29-40-73 et Madame BONPAPA Astride, DGS de la commune : 04-68-29-40-73